

Commune de Lauwin-Planque

ARRÊTÉ

N° 2022-064

Restriction temporaire de la circulation
Rue des Chardonnerets – RD 520
du 30/05/2022 au 01/07/2022 inclus

Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue des Chardonnerets (RD 520) durant les travaux sur le réseau souterrain, effectués par l'Entreprise SAS SGE OLCZAK, 13, rue de la République – 59189 DECHY,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du lundi 30 mai 2022 au vendredi 1^{er} juillet 2022 inclus, la circulation sera restreinte dans la rue des Chardonnerets (RD 520), aux abords du chantier relatif aux travaux sur le réseau souterrain d'électricité ENEDIS.

Article 2 : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée**
- **Interdiction de stationner aux abords du chantier,**
- **Interdiction de dépasser,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

Article 3 : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise SAS SGE OLCZAK, 13, rue de la République – 59189 DECHY – Tél. : 03 27 87 81 14 – m.boulaire@sgeolczak.fr

Article 4 : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise SGE OLCZAK.

Fait à Lauwin-Planque, le 14 avril 2022

Sonia VALLET
Maire de Lauwin-Planque